

DEL-2025-3-155

REPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE
COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE DOUZE DU MOIS DE JUIN, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Val de Gray s'est réuni à 18h30, au lieu ordinaire de ses séances, après convocations légales adressées aux conseillers communautaires le 6 juin 2025.

Nombre de conseillers en 71
exercice :

Président de séance : Alain BLINETTE, Président.

Étaient présents : Nadine DAGUET, Jean-Marie CHAUDOT, Gaële FOURNET, Dominique JACQUEY, Anaïs LOMBERGER, Patrick MARCOUX, Christelle BON, Emilie JEUDY, Didier CHEMINOT, Agnès TODESCHINI, Pascal PAROT, Christophe LAURENÇOT, Philippe GHILES, Véronique THOMAS, Martine OLIVIER-PAQUIS, Alain PAUFERT, Marie-Françoise MIALLET, Monika VASSILEV, Christophe DUREUX, Martin VALLEE, Yvan GUIGNOT, Marcel BRACONNIER, Dominique THEVENOT, Olivier VUILLIER, Frederick HENNING, Jean-Pierre COURIOL, Emmanuel MANDIGON, Alain BLINETTE, Monique OUSSET, Jocelyn CHENEVIER, Lydia PECQUERY, Richard ROUSSELLE, Claudie GAUTHIER, Jean-Paul GEOFFROY, Isabelle SCHNEIDER, Jean-Louis MEUNIER, Joseph CHAVECA, Jean-Noël CHAMBON (suppléant de Alain NICOLLE), Chantal SCHNEGG (suppléante de Philippe LAMBERT), Bruno GRADOZ (suppléant de Jean-Marc PAGEAUX), Jean-Paul RINGUET (suppléant de Georges DE GERAUVILLIERS), Christian JEANNEY (suppléant de Bernard ROYER), Marceline POULNOT (suppléante de Jean-Pierre SORNAY).

Étaient absents représentés : Stéphane CATALOT (pouvoir à Joseph CHAVECA), Jérôme COLLINET (pouvoir à Philippe GHILES), Chantal GUINET (pouvoir à Alain BLINETTE), Jean-Claude GULOT (pouvoir à Martine-Olivier PAQUIS), Hicham NAJI (pouvoir à Olivier VUILLIER), Jérôme SACCOMANI (pouvoir à Didier CHEMINOT), Isabelle BOUCLANS (à Jean-Pierre COURIOL), Régis BRESSAND (à Dominique THEVENOT), Danièle TARTRAT (à Yvan GUIGNOT).

Étaient absents : Cédric DUVERNOY (excusé), Jérôme PRUNEAU (excusé), Claude DEMANGEON (excusé), Jérémie GOUSSET, David BAUGEY, Dominique BERGEROT, Thierry BEUCHET, Jean-François CERCLEY, Yohann POIROT, Marc LAMBERT, Jocelyne DEBELLEMANIERE, Nicolas CAILLE, Serge ABBEY, Jean-Philippe BONVALOT, Jean-Christophe VAGNER, Jean-Noël ROUSSET, Fabien LAGIER, Marie BRETON, et Didier MOREAU.

Secrétaire de séance : Martine OLIVIER-PAQUIS.

APPROBATION DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Alain BLINETTE, Président, rappelle à l'assemblée que, le Plan Climat Air Energie Territorial est un outil stratégique de planification à l'échelle territoriale visant à accompagner le changement climatique, à améliorer la qualité de l'air, et à développer les énergies renouvelables.

Le Code de l'environnement précise dans ses articles L.2229-26 à L.229-27-1 que les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plus de 20 000 habitants sont tenus d'élaborer un plan climat air énergie territorial (PCAET).

Par délibération n°2018-07-15 en date du 18 juillet 2018 la Communauté de Communes Val de Gray s'est engagée dans l'élaboration de son PCAET.

Par délibération n°2024-5-188 en date du 26 septembre 2024, le Conseil Communautaire a arrêté son projet de PCAET.

Le projet a ensuite été transmis, le 4 décembre 2024, pour avis au Préfet de Région Bourgogne Franche-Comté, à la Présidente du Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté et à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe).

Le Préfet de Région a rendu un avis favorable en date du 4 février 2025. L'autorité environnementale n'ayant pas rendu d'avis dans le délai prévu de trois mois par l'article R.104-25 du Code de l'urbanisme, celui-ci est réputé tacite.

Le projet de PCAET ainsi que l'avis institutionnel ont été mis à la disposition du public du 24 mars 2025 au 22 avril 2025 par voie électronique et par support papier au siège de la collectivité, en vue d'obtenir des observations et des propositions. En parallèle de cette consultation, les membres de la Commission citoyenne ayant participé à l'élaboration du PCAET ont été destinataires de l'ensemble des documents mis à disposition du public.

Dans le cadre de cette consultation, aucun avis ou observation n'a été émis. La Communauté de Communes a rédigé un mémoire en réponse faisant suite aux observations du Préfet de Région, dans le but d'enrichir le PCAET.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le PCAET dans sa version finalisée, annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à réaliser la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du PCAET.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-Président délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La secrétaire de séance,
Martine OLIVIER-PAQUIS



AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait conforme,

Le Président de la CCVG,

Alain BLINETTE

